Conseil municipal du 7 octobre 2026

Présents : Mmes Jouve Mylène, Rey Dominique, Soleilhac Pauline, Viale Françoise, Villard Laurence, MM. Bruchon Julien, Charreyre Grégory, Gay Nicolas, Ribeyre Bernard, Valette Jean-Pierre
Absents excusés : M. Convert Davy
Secrétaire de séance : Laurence Villard

Salle des fêtes

- Cet été, certains voisins de la salle des fêtes ont été gênés par les nuisances sonores provenant de celle-ci, et surtout par un feu d'artifice tiré alors que le département était en alerte « sécheresse renforcée », et pour lequel nous n'avions pas donné notre accord. Nous avons revu le contrat de location en précisant bien que les feux d'artifice sont interdits en toute saison, et que le volume sonore doit rester raisonnable surtout après minuit.
- Prochainement, les chèques ne seront plus acceptés par la trésorerie, alors que c'est le moyen de paiement le plus utilisé pour payer la location de la salle des fêtes. Nous réfléchissons à un nouveau système de paiement.
- Le conseil municipal vote les nouveaux tarifs pour 2027 :
  - 250 € pour les habitants de la commune,
  - 350 € pour les personnes extérieures.

Le cout supplémentaire pour le chauffage est annulé.

Demande d'achat de terrain

- À Crespinhac, des habitants nous demandent d'acheter un morceau de terrain derrière leur maison. Ce terrain est un bien de section, donc il appartient aux habitants de Crespinhac. Un vote doit donc être mis en place. Le conseil valide cette procédure.

Ordures ménagères

- Certains sites de collecte vont être réaménagés pour être mieux intégrés dans le paysage, notamment :
  - à Besse, à l'emplacement de l'ancien hangar,
  - à Boubas sur la place,
  - à Crespinhac au croisement du chemin de Malcros et du chemin du Bachat, et le deuxième en bas du chemin de Via.
- Certains administrés se plaignent de l'état des poubelles. La CCMVR est censée s'occuper de l'entretien de celles-ci, mais cela n'a apparemment pas été fait. Nous faisons remonter l'information.

Travaux

- Nous avons appris qu'un tronçon de la rue qui passe place du Coudert présente des trous. Nous demanderons à l'employé municipal de les combler.

- Le chemin des Vignes, qui s'était affaissé, a été refait cette année. Les pierres ressortent et rendent difficile le passage avec une voiture. Nous cherchons une solution.
- Les portes de l'église sont très abimées et doivent être changées. De plus, le toit de l'appentis à gauche de l'église est fatigué. Un devis a été demandé pour ces travaux.
- Les portails du cimetière doivent être repeints. Ce sera fait au printemps.

Bibliothèque

- Une orthophoniste vient de s'installer sur notre commune, et utilise les locaux de la bibliothèque (une convention a été établie entre elle et la mairie). Des aménagements sont en cours de réalisation pour faciliter cette installation, notamment la fermeture de l'avancée sous les poteaux pour créer une salle d'attente.
- Les horaires de la bibliothèque sont modifiés pour permettre à l'orthophoniste d'exercer du mardi au jeudi ou vendredi : la bibliothèque ouvre donc le lundi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

Gestion de la forêt

- La communauté de communes du Haut pays du Velay a fait un gros travail sur les problématiques concernant la forêt et sa gestion. Nous nous sommes rapprochés d'eux pour avoir des aides sur la gestion des forêts sur notre commune, avec toutes les nouvelles obligations, notamment les OLD (obligations légales de débroussaillement).
- Une association, « Communes forestières », existe en Ardèche, département qui a beaucoup travaillé sur le sujet. L'adhésion à cette association est de 150 € pour l'année. Nous validons cette adhésion. L'association propose une journée d'information en Ardèche qui permettra une rencontre entre élus. Dominique se propose d'y participer.

Tarifs des concessions au cimetière

Les tarifs 2027 ne changent pas :

- Concessions : 800 € pour un emplacement
- Columbarium : 1000 €

Secrétariat de mairie

Le contrat de notre secrétaire s'arrête à la fin de l'année. Nous ferons un point avec elle dans les prochaines semaines pour parler de la reconduction de son contrat.